

PREFET DE LA REGION GUYANE

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
Unité procédures et réglementation**

**DEVENIR COMMISSAIRE ENQUETEUR :
OUVERTURE DES INSCRIPTIONS POUR
L'ANNEE 2017
Vous résidez en Guyane , INSCRIVEZ VOUS
DEPOT DES INSCRIPTIONS avant le 30/09/2016**

- Il s'agit d'une activité et non d'un métier, vous avez le statut de « collaborateur occasionnel du service public » chargé d'enquête publique
- La rémunération est définie par le tribunal administratif et se fait à la vacation
- Cette fonction est uniquement occasionnelle, le commissaire enquêteur peut exercer tout activité par ailleurs, y compris celle de retraité ou chercheur d'emploi
- Le commissaire-enquêteur conduit en toute indépendance et en toute impartialité les enquêtes publiques dans des domaines variés, droit commun ou droit environnemental
- Le commissaire enquêteur réalise l'enquête publique suite à un projet d'une collectivité ou d'une entreprise ayant un impact sur l'environnement
- Il accueille le public et lui explique le projet, sens de l'organisation et du contact
- A l'issue de l'enquête publique il rédige un rapport où il exprime un avis sur le projet
- Le commissaire enquêteur assure des permanences dans les mairies et rédige son rapport à domicile, il visite également les lieux de l'enquête publique
- Aucune qualification requise, mais il est nécessaire de savoir appréhender les aspects techniques, administratifs et réglementaires d'un projet
- Le commissaire enquêteur doit présenter des qualités d'éthique, d'objectivité, d'analyse et de synthèse, de disponibilité, de neutralité, devoir de réserve

**La demande d'inscription sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2017 doit être transmise à la DEAL – unité procédures et réglementation – impasse Buzaré CS76003 -97306 Cayenne cedex –
0594 29 51 36 ou 0594 29 75 54**

- accompagnée des pièces suivantes :
- un curriculum vitae comportant la date et lieu de naissance (ville et département) + copie des diplômes
- une lettre de motivation portant mention des fonctions occupées et activités au sein d'associations
- indication des moyens matériels et logistiques de travail (véhicule, téléphone, ordinateur)
- un extrait d'acte de naissance ou indication complète de la filiation
- indication sur la disponibilité

Pour en savoir plus : Devenir commissaire enquêteur sur le site de la DEAL Guyane

<http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr>